



Reims
05/10/2015

LETTRE OUVERTE

au parquet de Reims
au tribunal correctionnel de Reims
à la société CRISTANOL
à la société ETH

Vendredi 4 octobre 2019.

Date de l'audience du procès de l'accident de Quentin. Cette date tant attendue, tant espérée, nous laisse un goût d'amertume, d'inachevé.

Malgré les 5 infractions constatées par l'inspectrice du travail diligentée sur l'enquête.
Malgré les nombreuses irrégularités que dénoncent les victimes collatérales de ce drame.
Malgré les témoignages accablants diffusés depuis 2 ans.

Cristal Union n'a pas été cité à comparaître pénalement.
Cristal Union ne sera pas jugé ce 4 octobre dans le cadre de cette affaire. C'est stupéfiant !
Chacun a droit à la présomption d'innocence. Par la grâce d'une décision du parquet de Reims, Cristal Union bénéficie de la **certitude** d'innocence.

Les tribunaux sont faits de pierre.
Les femmes et les hommes qui les animent sont faits de failles.
Nous ne tenons pas rigueur à ces femmes et à ces hommes de compter dans leur entourage moins d'ouvriers que de directeurs d'usine.
D'autres que nous, moins bienveillants, n'hésiteront pas à invoquer une justice de classe.
Nous n'avons pas cette impudence.

Qu'il nous soit juste reproché de sortir du rôle qui nous est assigné, qui est assigné à la classe laborieuse : travailler, voir nos collègues mourir, et nous taire.

Marion Vernet, compagne d'Arthur Bertelli, décédé en mars 2012 dans un silo appartenant à Cristal Union, déclarait sur le parking de Cristanол en septembre 2017 : « *Force est de constater que la justice n'est pas la même pour tous.* » Cette phrase prend un écho particulier 2 ans après.

Les proches d'Arthur Bertelli et Vincent Dequin ont attendu 7 longues années d'instruction avant de se voir accorder une audience. Les peines prononcées à l'encontre des prévenus, pourtant bénignes, se sont vues frappées d'appel. Prolongeant ainsi le calvaire des familles, déjà largement éprouvées. 9 mois après ce jugement en première instance, la date du procès en appel n'est toujours pas fixée.

Les proches de Quentin n'ont pas eu à subir une telle attente et les errements de l'instruction. Cette fois, le parquet ne s'est pas perdu en conjecture. **Cristal Union n'aura pas à comparaître**. Fermez le ban.

D'aucuns affirment que cette situation relève davantage d'un jeu de stratégie et de petits arrangements entre gens du sérail, que d'une volonté de rendre la justice.

Chaque année, plus de 500 travailleurs perdent la vie sur leur lieu de travail.

Si on ajoute les morts dues à des maladies professionnelles, et les accidents mortels de trajet, ce chiffre dépasse 1200 décès par an.

Depuis 2006, au moins 23 cordistes sont décédés dans l'exercice de leur métier.

Parmi ceux-là, combien de procès ont abouti ? Très peu.

Combien de décisions de justice favorables aux proches de ces victimes ? Aucune.

Quand un gilet jaune est surpris à jeter un pavé dans la vitrine d'une banque, il ne faut pas longtemps pour qu'il soit appréhendé, jugé, et le cas échéant placé sous les verrous.

On peut difficilement affirmer que les ouvriers bénéficient du même zèle que celui accordé aux établissements bancaires.

Par ailleurs, quand l'association Cordistes en colère, cordistes solidaires formule une demande de reconnaissance d'utilité publique, afin de rétablir quelque peu le rapport de force, et de peser efficacement dans le cadre des accidents du travail elle se voit opposer un refus. Cette décision n'est que la conséquence d'un avis négatif donné par le Procureur de la République de Reims. Une décision purement politique.

Il s'agit en effet de craindre pour les autorités locales que cette association ne devienne une association « Anti-Cristanol » .

Nous nous engageons indifféremment auprès de toutes les victimes d'accidents du travail dans le cadre du métier de cordiste. Malheureusement, Cristal Union concentre un nombre de défunts propre à mobiliser nos forces.

En dehors de tout a priori négatif, il existe de nombreux éléments objectifs, tangibles, et étayés, à l'encontre de Cristal Union.

Il est inenvisageable que ces éléments restent inexploités. C'est ce qui a été clamé haut et fort par toutes les parties civiles, lors de ce procès, en demandant à la Cour d'engager un supplément d'information pour mener Cristanol sur le banc des prévenus.

Le 6 décembre prochain, le délibéré sera rendu.

Dans l'hypothèse où notre demande soit rejetée, nous allons, dès à présent, planifier les différentes pistes à notre disposition, afin de faire en sorte que la justice s'applique à Cristal Union.

Comme elle s'applique aujourd'hui à ETH.

Dans ce nouveau combat à venir, nous serons en colère, mais sans haine.

Nous serons calmes, mais déterminés, opiniâtres, inébranlables.

Cordistes en colère, cordistes solidaires.

Association CORDISTES EN COLÈRE, CORDISTES SOLIDAIRES

Adresse : 8, rue de la terrière, 80160 ROGY – Siret : 847 680 097 00015 – Tél : 0638496418 ou 0614708932

E-mail : cordistesencolere@riseup.net – Site : <https://cordistesencolere.noblogs.org/>